AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1685
FR0011184241-FS0556

13 août 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ADOCIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 août 2014, le seuil de 5% du capital de la société ADOCIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 309 320 actions ADOCIA représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ADOCIA sur le marché.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 6 213 276 actions représentant 9 806 672 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.